

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021**

La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 20 septembre 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

222-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire 7 septembre 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

223-2021 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 9-2021 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 9-2021 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement.

M. le conseiller Steve Leclerc dépose séance tenante le projet de règlement numéro 9-2021. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

Location d'une niveleuse avec opérateur - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour trois saisons hivernales;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, qui a procédé à l'analyse de la seule soumission reçue;

224-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LOUER une niveleuse avec opérateur, pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, du plus bas soumissionnaire conforme, soit de la compagnie 9091-9598 Québec inc., qui fait affaire sous la dénomination Transport Pierre Dionne;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 61 500 \$ (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement effectuées), toutes taxes en sus, calculée sur la base des taux horaires indiqués au bordereau de soumission, soit 200 \$ pour la saison 2021-2022, 205 \$ pour la saison 2022-2023, et 210 \$ pour la saison 2023-2024, toutes taxes en sus.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Location d'un bouteur avec opérateur - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location d'un bouteur avec opérateur pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 15 septembre 2021, après avoir procédé à l'analyse des deux soumissions reçues;

225-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LOUER un bouteur avec opérateur, pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023, de la compagnie 2171-0751 Québec inc., qui fait affaire sous la dénomination Transport en vrac St-Denis enr.;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 32 200 \$ (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement effectuées), toutes taxes en sus, calculée sur la base du taux horaire indiqué au bordereau de soumission, soit 115 \$ pour les deux saisons.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Grand McDon - Sortie d'un véhicule du Service de sécurité incendie de La Pocatière

226-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la sortie d'un pompier ou d'un préventionniste et d'un véhicule du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour faire de la sensibilisation auprès du public lors du Grand McDon, le mercredi 22 septembre prochain, de 17 h à 19 h.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Convention collective 2020-2024 - Modification de l'annexe B - Salaire horaire

CONSIDÉRANT qu'une erreur a été constatée dans les tranches d'heures indiquées dans la colonne Échelons de la page 2 de l'« Annexe B - Salaire horaire » de la Convention collective 2020-2024 et qu'il y a lieu de procéder à leur modification;

227-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la page 2 de l'« Annexe B - Salaire horaire » de la convention collective 2020-2024 en remplaçant les tranches d'heures qui y apparaissaient par celles inscrites à la main dans la marge du document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER, M. Cédrik Gagnon, directeur général et des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Marche pour le climat - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville

228-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PERMETTRE, conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement numéro 10-2020 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, la tenue, le 24 septembre prochain, entre 12 h et 13 h, de l'activité « La Pocatière marche pour le climat », une marche citoyenne organisée par l'association étudiante et le comité VerTige du Cégep de La Pocatière. La marche est autorisée selon l'itinéraire identifié à la demande. La présente autorisation est conditionnelle au respect par les organisateurs de toutes les mesures sanitaires décrétées par la Santé publique. Enfin, la marche est autorisée sujet au respect des mesures imposées par le ministère des Transports du Québec pour la partie du tracé sous sa juridiction, et à l'obligation pour les organisateurs d'aviser la Sûreté du Québec de la tenue de cette activité;

D'AUTORISER la sortie, à cette occasion, de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour participer au service veillant à la sécurité des participants et au bon déroulement de ladite marche.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Manifestation et marche « C'est mon corps C'est mon choix » - Support aux membres du personnel soignant menacé de perdre leur emploi

Ce point est retiré.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

229-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 09.